

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2025-74A
-------------	--	---------------------------------------

Séance du : 11 décembre 2025

Le 11 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(10) M. MARY, Mme BESNARD, Mme BOTTON, M. BOURREAU, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LOGEAS, Mme MERCERON, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES
(7) M. MAROLLEAU, M. BERTON, Mme BILLY, Mme BOUCHETEAU, Mme BOUDOIRE, M. LARDIERE, Mme RENAUDIN

POUVOIRS /

Date de la convocation 3 décembre 2025

Secrétaire de séance Mme VINCEDEAU

CESSION VEHICULE FRIGORIFIQUE « FIAT FIORINO IMMATRICULE EQ-899-RX »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M57 ;

Considérant la mise en vente du véhicule sur la plateforme de vente en ligne AGORASTORE (n° produit agorastore : 19) ;

Après enchères, le véhicule FIAT FIORINO immatriculé EQ-899-RX (n° inventaire PORT2017D009) a été remporté par la société PPHU MAR-PIEK Piotr Kowalewski, Witowska 63024 KRZYKOSY Pologne, pour un montant de 2 592.84 € TTC.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter la cession du véhicule à la société PPHU MAR-PIEK Piotr Kowalewski pour un montant de 2 592.84 € TTC (3 222 € - frais de dossier et frais d'acheteur).**
- **D'imputer les recettes sur le budget annexe du service Repas à domicile.**

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-74 du conseil d'administration du 11 décembre 2025.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

09/04/26

Publié et Notifié

09/04/26